

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 10 avril 2012 à 21h00 et à laquelle sont présents les conseillères : Marie-Ève Michaud et Jeannine Bastille ainsi que les conseillers : Louis-Georges Simard, Guy Simard et Rémi Beaulieu, sous la présidence de la mairesse, Élisabeth Hudon, formant quorum.

Avant l'ouverture de la séance, le directeur général mentionne que l'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil au moins deux jours avant la tenue de la présente séance tel que requis par le Code municipal du Québec.

**1. Ouverture de la séance**

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon, ouvre la séance à 21h00.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

**12-04-17**

**IL EST PROPOSÉ** par Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse.

**ADOPTÉ**

**3. Avis de motion pour une modification au règlement de zonage afin d'agrandir la zone de villégiature**

**ATTENDU QUE** le conseil ne dispose pas de toute l'information requise pour donner une avis de motion ;

**12-04-18**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

**QUE** l'avis de motion soit donné lors d'une séance ultérieure.

**ADOPTÉ**

**4. Période de questions**

Aucune question

**5. Levée de l'assemblée**

**12-04-19**

**IL EST PROPOSÉ** par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 21h05.

**ADOPTÉ**

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Élisabeth Hudon, mairesse

\_\_\_\_\_  
Adam Ménard, directeur-général, secrétaire-trésorier